

SE MARIER À ROANNE

Deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, même si elles ne sont pas de nationalité française, peuvent se marier, à condition d'être âgées d'au moins 18 ans. Différentes formalités doivent être accomplies.

Roanne



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Dossier de mariage

+ TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER



Pour réaliser votre démarche, vous devez vous rendre au service d'état-civil situé à l'Écluse du Congrès (à partir du 12/12/2022 et ce jusqu'à la fin des travaux du centre administratif). HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE : Du lundi au jeudi : 9h-12h 13h30-16h / Vendredi : 9h-12h.

Agglo



Où et quand se marier ?

Les mariages se déroulent à l'Hôtel de Ville de Roanne, salle des Mariages et sont célébrés du lundi au samedi.

La date du mariage est fixée **uniquement après la vérification du dossier complet**. Le service État-Civil ne réserve pas de date à l'avance.

Si la date fixée est supérieure à 3 mois, alors un rendez-vous sera programmé avant le mariage.



**ATTENTION À LA DATE
DU MARIAGE**

La constitution de votre dossier peut être longue. A certaines périodes de l'année, notamment de mai à juillet, les demandes de célébration de mariage sont nombreuses et il est parfois difficile d'obtenir l'heure souhaitée.

**IL EST DONC IMPORTANT
D'ANTICIPER LE PLUS
POSSIBLE CES
DÉMARCHES**

Quelles sont les conditions à remplir pour se marier à Roanne ?

La célébration du mariage à Roanne est possible si :

- L'un (e) des futurs (es) époux (ses) est domicilié(e) à Roanne
- L'un (e) des futurs (es) époux (ses) détient à Roanne une résidence continue établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier
- L'un des parents (père ou mère) des futurs époux est domicilié à Roanne.

Quel est le nombre de témoins nécessaires pour la célébration du mariage ?

La célébration du mariage doit être faite en présence de 2 témoins minimum (4 témoins

maximum).

Quelles formalités accomplir avant le mariage ?

Les futur(e)s époux(ses) sont invité(e)s à télécharger le **dossier de mariage** ou à venir le retirer au service État-Civil de la Mairie de Roanne.



Pour toute démarche à faire auprès du service ETAT CIVIL, il vous faut PRENDRE RENDEZ-VOUS au préalable en ligne [sur ce lien](#). Une permanence téléphonique est assurée durant les heures d'ouverture.

Où déposer son dossier de mariage ?

Le dossier dûment rempli, accompagné des pièces demandées, doit être déposé au service État-Civil.



Il est impératif que les deux futur(e)s époux(ses) soient présent(e)s lors du dépôt du dossier.



Télécharger le [dossier mariage](#)



Service Etat- Civil/Elections

 Centre Administratif Paul
Pillet - Place de l'Hôtel de
Ville
42300 Roanne

 0477232069

 Du lundi au jeudi de 9h à
12h et de 13h30 à 16h et le
vendredi de 9h à 12h

Quel est le coût ?

Le mariage est célébré gratuitement.



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

